

rejeté

SÉNAT

le 19 décembre 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales en vue de supprimer les rémunérations allouées sous forme de tantièmes.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1931, 2072 et in-8° 417.
Sénat : 165 (1975-1976).
